



Bermerain - Mai 2024

Flash infos

Course du 8 mai

Mairie de BERMERAIN



ARRETE MUNICIPAL N°003/2024 Portant interdiction de circulation Rue du Général de Gaulle

Nous, Yvan BRUNIAU, Maire de BERMERAIN,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation,
Vu le Code des communes et notamment les Articles L.131 et L.131-4,
Vu les Articles R36 – R44 et R 225 du Code de la Route,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour la sécurité des cyclistes à l'occasion de la
« course cycliste BERMERAIN - SAINT-MARTIN » qui se déroulera le mercredi 8 mai 2024,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de l'épreuve et
prévenir les accidents.

ARRÊTONS

Article 1 : Le **MERCREDI 08 MAI 2024**, de 11H à 19H la circulation des véhicules sera restreinte et le stationnement interdit sur les voies rue du Général de Gaulle, Chaussée Brunchaut BERMERAIN/SAINT-MARTIN, rue du Tordoir, rue de la Folie au niveau de l'école maternelle, rue du Général de Gaulle.

Article 2 : La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course et les usagers devront se conformer aux indications données par les commissaires de route mis en place par l'organisateur. Les restrictions de circulation seront appliquées : vitesse à 30km/h, défense de stationner, dépassement interdit.

Article 3 : Le passage des véhicules de secours et de sécurité sera assuré.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI.
- Monsieur le Chef de service de lutte contre l'incendie
- Monsieur Le Maire de VENDEGIES SUR ECAILLON
- Monsieur Le Maire de SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOLESMES

Fait à BERMERAIN, le 25 janvier 2024



Yvan BRUNIAU Affiché le 25 janvier 2024

Règles de savoir vivre

En ce début de saison printanière, nous souhaitons rappeler, qu'afin de maintenir un climat paisible, **certaines activités bruyantes sont de nature à occasionner une gêne au voisinage**. Cela concerne les engins de bricolage, de jardinage, de moto... Bien souvent, les auteurs de nuisances sonores ne se rendent pas compte de l'inconfort qu'ils provoquent et des conséquences négatives du bruit sur autrui.

Maintenir un climat paisible est la responsabilité de tous et est une question de respect et de bon voisinage.

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 réglemente certaines activités bruyantes qui sont communément tolérées lorsque les horaires suivants sont respectés :

- **de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine ;**
- **de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;**
- **de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.**

Sont notamment proscrits hors de ces périodes : les travaux de tonte de gazon, de menuiserie, de coupe d'arbres...

En cas d'abus avéré, il y a lieu d'alerter les services de gendarmerie.

Ramassage des branches

Un ramassage des branches est fait par la commune chaque dernier lundi du mois (sauf en juin exceptionnellement) :

- lundi 27 mai
- lundi 1er juillet
- lundi 29 juillet
- lundi 26 août

Nous vous remercions par avance de penser à nos employés communaux en déposant **sur le trottoir** face à votre habitation, aux jours prévus **avant 8 heures le matin**, vos **branchages liés en fagots d'une longueur ne dépassant pas un mètre** et d'un poids facilement chargeable. Dans le cas contraire, ils ne seront pas ramassés.

ATTENTION : Nous insistons sur le fait qu'il **ne s'agit que du service de ramassage des branches**, les autres déchets (tontes de pelouses, etc.) sont à apporter par vos soins à la déchèterie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.



Fête des voisins

La fête des voisins se tiendra à Bermerain **le samedi 1er juin**, à partir de 19h30, Place verte.

Tables, chaises et tonnelles seront mises à disposition par la municipalité. Chacun apportera son panier et sa bonne humeur !



Bibliothèque

La bibliothèque de Bermerain vous accueille tous les vendredis en semaine impaire de 13h30 à 16h30 au 14 rue de la folie. Merci à Ingrid, Julie, et Séverine nos bénévoles !



Calendrier des manifestations

date	manifestation	lieu	heure
Samedi 4 et dimanche 5 mai	Fête des culs de poulains	Place verte	voir affiche
Mercredi 8 mai	Cérémonie du 8 Mai	Monument aux Morts	11h30
	Grand prix cycliste Bermerain St Martin	Rues de la commune	départ 13h
Mercredi 15 mai	Passage du bus France services	Place verte	9h30-12h30 et 13h30-16h
Vendredi 31 mai	Concert de chansons par les enfants de l'école	Foyer rural	
Samedi 1er juin	Fête des voisins	Place verte	19h30
Dimanche 9 juin	Elections européennes	Salle polyvalente	8h-18h
Mardi 18 juin	Appel du Général de Gaulle	Monument aux Morts	19h
	Concert de l'Harmonie	Salle polyvalente	19h30
Mercredi 19 juin	Passage du bus France services	Place verte	9h30-12h30 et 13h30-16h
Vendredi 21 juin	Fête de l'école	Foyer rural	
Mardi 25 juin	Concert Choeur de Femmes L	Eglise	20h

Pour rester informé des actualités de la commune au jour le jour, pensez à suivre la page Facebook "Mairie de Bermerain" et à télécharger l'application mobile "Panneau Pocket"